

ce qui porte à le croire c'est que d'après un pouillé du xiv^e siècle, la *Michaille était comprise dans le décanal d'Aubonne*. — Le pouillé sur lequel s'appuie M. Debombourg nous apprend que *Léaz* faisait partie du décanat de Rumilly en Savoie, et non pas de celui d'Aubonne, et quiconque connaît les lieux reste convaincu que les Equestres, pour aller à Michaille, n'avaient pas d'autre chemin que Léaz. Faudra-t-il conclure que Léaz *pourrait bien avoir appartenu* aux Allobroges? que les Allobroges d'outre-Rhône *pourraient bien avoir été* à Léaz? et qu'en prenant possession de la Michaille les Equestres *pourraient bien avoir laissé de côté* le seul chemin qu'ils avaient pour aller à Michaille? Si l'on n'admet pas ces trois conséquences, comment admettre celle de l'auteur?

2° Dira-t-on qu'au lieu de passer par Léaz, les Equestres, pour se rendre en Michaille, pouvaient traverser le Jura et descendre le long de la Valserine? Comment supposer une pareille route? Les diplômes, les légendes et les historiens des abbayes de Saint-Claude et de Chézery nous racontent que les vallées de Mijoux, de Lélex, du Lambey et de Chézery étaient des déserts inhabités, La route qui les parcourt ne date pas de 40 ans; auparavant, lorsqu'on voulait aller de Lélex à Chézery avec un chariot, ou *vice versa*, on était obligé de contourner le Jura par le pays de Gex. Des gens vivent encore qui attestent le fait pour l'avoir vu.

3° Après avoir insinué que la Michaille pourrait bien avoir appartenu aux Equestres, M. Debombourg demande si *le suffragant de Besançon (Audax) se serait retiré dans une ville allohroge (Belley)?* — Faite de sa